

SIVOS
DU
BEUVRON

NEUNG-SUR-BEUVRON
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS
41210

Tél. 02 54 83 63 38

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU LUNDI 11 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi onze juin, à 19 heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre TRUPPA, président

Etaient présents :

MM. Alexandre TRUPPA, Guillaume GIOT, Jean-Pierre GUEMON, Léo JUGIEAU
Mmes, Anne-Sophie LEYTHIENNE, Stéphanie DAVID.

Excusée : Mme Coraline ROUBALLAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUEMON

Invitée : Mme Charlotte CHARPENTIER, directrice.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie LEYTHIENNE.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion,
- Choix du prestataire des repas de la cantine,
- Etat de non-valeur,
- Informations et questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1°) CHOIX DU PRESTATAIRE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Président du SIVOS informe les membres du comité que, suite à l'arrêt des prestations de fabrication et livraison avec notre prestataire actuel, Le Grain d'Or, le SIVOS a lancé un marché public afin de sélectionner un autre prestataire.

L'annonce du marché à procédure adaptée, a été publiée du 17/04/2024 au 24/05/2024.

Deux entreprises ont répondu :

- API restauration
- CONVIVIO

Les critères d'analyse étaient pour 50% le prix, 40% la valeur technique et 10% la valeur environnementale.

| CRITERE 1 = PRIX (50%) | | |
|------------------------|--|-------------|
| CANDIDAT | PRIX REPAS | NOTE SUR 20 |
| Api Restauration | Repas Maternelle : 3.10 € Repas Elémentaire : 3.20 € Repas Adulte : 3.50 € | 15/20 |
| CONVIVIO | Repas Maternelle : 2.92 € Repas Elémentaire : 2.99 € Repas Adulte : 3.35 € | 20/20 |

| CRITERE 2 = VALEUR TECHNIQUE (40%) | | | | | | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|------------|------------------------------|------------|---------------------------------------|--------------------------------|-------------|
| CANDIDAT | Provenance et traçabilité des denrées | Loi Egalim | Moyens techniques et humains | Animations | Propositions et compositions de repas | Mise à disposition de matériel | NOTE SUR 20 |
| API RESTAURATION | 4/4 | 4/4 | 3/3 | 3/3 | 3/3 | 3/3 | 20/20 |
| CONVIVIO | 4/4 | 4/4 | 3/3 | 3/3 | 3/3 | 3/3 | 20/20 |

| CRITERE 3 = VALEUR ENVIRONNEMENTALE (10%) | | | | | |
|---|-----------------|--------------------|---|---------------|-------------|
| CANDIDAT | Circuits courts | Producteurs locaux | Utilisation de conditionnements recyclables/réutilisables | Bilan carbone | NOTE SUR 20 |
| Api Restauration | 6/6 | 6/6 | 4/4 | 4/4 | 20/20 |
| CONVIVIO | 5/6 | 6/6 | 4/4 | 3/4 | 18/20 |

| NOTE TOTALE ET CLASSEMENT | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|------|------------|
| CANDIDAT | Montant des prestations 50% | Valeur technique 40 % | Valeur environnementale 10% | NOTE | CLASSEMENT |
| Api Restauration | 7.5 | 8 | 2 | 17.5 | 2 |
| CONVIVIO | 10 | 8 | 1.8 | 19.8 | 1 |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de retenir CONVIVIO-LTR SAS pour la fourniture et livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire pour une durée de 3 ans à partir du 02 septembre 2024.

1°) MISE EN NON VALEUR

M. le Président informe les membres du SIVOS que la trésorerie propose de mettre en non-valeur les créances jugées irrécouvrables par un montant de : 333.88 €

Il correspond à des dettes entre 0.90 € à 278.16 € dont les débiteurs ne sont plus solvables après relance de nos services administratifs et les services de recouvrement de la perception.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de mettre en non-valeur l'état présenté par la trésorerie de Romorantin pour un montant total de 333.88 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président porte à la connaissance des membres du SIVOS diverses informations :

- **Changement de logiciel de gestion et facturation périscolaire : BL enfance**
Cela induit une modification de procédure pour les familles :
 - Création de la fiche famille,
 - Réservation des repas,
 - Facturation.

- **Participation aux écoles privés :**
 - Le 29/11/2023 : Le SIVOS a reçu une demande de participation au fonctionnement de l'école catholique privée sous contrat.
 - 29/01/2024 : La décision du SIVOS a été de refuser cette participation car l'école de Neung-sur-Beuvron est en capacité d'accueillir les enfants.

 - Le 28/03/2024 : courrier de litige de la préfecture obligeant la commune à cette participation.

 - Le 13/05/2024 : réponse du SIVOS, maintenant le refus motivé par le coût des participations des communes de Neung-sur-Beuvron et La Ferté Beauharnais pour le fonctionnement et les investissements effectués par le syndicat pour maintenir une école en conformité.

 - Le 21/05/2024 : mail de confirmation de la préfecture confirmant que nous devons régler le montant du litige auprès du diocèse.

- **Demande de subvention du RASED : Il n'a pas de budget, c'est la commune de Lamotte qui gère leur budget.**
L'année dernière le SIVOS a versé une participation de 250 € mais le Rased n'a pas eu connaissance.
Avant de procéder à un autre versement au Rased, nous allons voir avec eux comment faire pour que cette somme leur soit bien affectée.

- **Mme la Directrice : Le Rased n'est plus présent à l'école par manque de budget de déplacement.**

- **M. Guillaume GIOT : il faudrait faire un courrier à l'académie pour exprimer notre étonnement et avoir des explications de l'inspectrice.**

- **Stages : le SIVOS accueille Zoé CARCEL du 10 au 29 juin 2024 aux services périscolaires.**

- **Fête de l'école organisée avec l'APE le 22 juin après-midi :**
 - 15h-16h : spectacle des élèves à la Forge,
 - 16h-18h : kermesse à l'école + tirage au sort de la tombola,
 - 18h-19h : remise des prix à l'école par les élus des 2 communes,
 - 19h-20h : repas sous forme de buffet froid à la Forge.

- Travaux à l'école :
 - Cour de l'école : Choix des entreprises
Lot 1 : SAS Beauce Sologne pour les travaux de terrassement, sols, végétalisation et assainissement, pour un montant de 203 000 €HT
Lot 2 : SAS Idverde d'Orléans pour la fourniture et pose de mobiliers bois, ouvrages bois et jeux, pour un montant de 106 673.69 €HT.

Les travaux auront lieu en juillet/août et se poursuivront aux vacances de la Toussaint.

- Peinture dans la cuisine :
Des devis et négociations sont en cours avec les artisans de la commune pour réaliser les travaux en 2024 avec le budget 2024 voté dernièrement.
- Jeux sportifs :
 - Jeudi 4 juillet 2024 pour les enfants de l'école primaire au gymnase et sur le parking annexe,
 - Samedi 6 juillet 2024 de 9h45 à 18h pour tout public sur le parking de la Forge.

Fin de la séance : fin 19h45

Le Président,
Alexandre TRUPPA

La secrétaire,
Anne-Sophie LEYTHIENNE